

Plan d'action urbanisme

2^e période de programmation 2008/2010



*Stratégie nationale
pour la biodiversité*



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Ministère de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

www.developpement-durable.gouv.fr

PLAN D'ACTION URBANISME

2ème période de programmation 2009-2010

STRATEGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITE

Avril 2009

Plan d'action Urbanisme

Biodiversité, planification spatiale, aménagement urbain et ville durable

La planification spatiale doit articuler le développement urbain, (réponse aux besoins légitimes d'habitat, de déplacement, de lieux de travail, de services, de loisirs ..), ainsi que la préservation de la biodiversité et la protection des écosystèmes et des espaces naturels et ruraux.

Le concept de ville durable, en proposant une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville, et les outils actuels de la planification territoriale (DTA, SCOT, PLU, cartes communales), en intégrant les principes du développement durable et une prise en compte renforcée de l'environnement, donnent aux collectivités territoriales responsables des politiques locales le cadre et les moyens pour concilier évolution urbaine et maintien de la biodiversité.

Le plan d'action urbanisme 2009-2010 révisé, s'inscrit dans cette dynamique. Il traduit les objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité, à savoir le maintien des espaces naturels diversifiés, de leur connectivité fonctionnelle et de leur bon fonctionnement, et la conservation des espèces sauvages et des ressources génétiques.

Il prend également en compte les engagements du Grenelle de l'environnement qui renforcent notamment la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation et la gestion de la biodiversité et des milieux naturels, la promotion de la ville durable et l'instauration d'une démocratie écologique.

Il fixe quatre orientations :

- 1 - Poursuivre la rénovation du droit de l'urbanisme et des outils fiscaux et de financement de l'aménagement opérationnel durable**
- 2 - Encourager les démarches de développement durable des territoires urbains**
- 3 - Développer le suivi et l'évaluation de la biodiversité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme sur les territoires urbains**
- 4 – Renforcer l'expertise, la connaissance, la professionnalisation de tous les acteurs**

1 POURSUIVRE LA RENOVATION DU DROIT DE L'URBANISME ET DES OUTILS FISCAUX ET DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT OPERATIONNEL DURABLE

Le cadre législatif et réglementaire de l'aménagement des territoires, de l'aplanification et de l'urbanisme permet déjà de prendre en compte la biodiversité et les ressources naturelles.

Les lois de décentralisation, les lois « Montagne » et « Littoral » et les diverses législations dans le domaine de l'environnement (relatives à l'eau, au bruit, à la qualité de l'air, aux paysages, ...) avaient déjà affirmé la nécessaire prise en compte de l'environnement dans toute sa diversité lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification. La loi SRU, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat, a renforcé cette prise en compte, en instituant le principe de développement durable dans les documents d'urbanisme (cf notamment article L.121-1 du code de l'urbanisme). Plus récemment, l'ordonnance du 3 juin 2004 de transposition de la directive européenne 2001/42/CE qui impose une évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, s'applique aux documents d'urbanisme (SCOT et certains PLU notamment) et participe à l'amélioration des prises de décision en matière d'orientations d'urbanisme au regard de la prise en compte de l'environnement. Les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) ont vocation à mettre en cohérence les orientations et les choix d'aménagement des collectivités territoriales dans les différents domaines (habitat, déplacements, activités, risques, qualité de vie, paysage...) qui ont une traduction spatiale sur le territoire. Ces orientations et choix doivent définir des prescriptions et des préconisations fondées sur les principes d'un aménagement durable. A ce titre, ils doivent tenir compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Des choix d'aménagement peuvent, en eux-même, être un facteur de maintien voire d'amélioration de la biodiversité, comme par exemple le maintien en état naturel des zones inondables (zones d'expansion des crues), le lagunage pour le traitement des eaux, la création de jardins ouvriers, la protection de sites naturels ou la création de parcs urbains.

Dans le cadre de l'élaboration des SCOT, des PLU et des cartes communales, les collectivités territoriales peuvent prévoir la définition de principes de continuité naturelle et de liaisons vertes et bleues (y compris en milieu urbanisé), la définition de coupures d'urbanisation, par exemple sur le littoral, la protection d'espaces naturels, agricoles et forestiers, qui peuvent être sélectionnés pour des motifs de biodiversité et non seulement de paysage ou d'économie agricole, et la délimitation d'espaces naturels à protéger en raison de leur valeur écologique ou de leur rôle stratégique au sein du territoire (lisière, corridor biologique le long des cours d'eau.....). Ce cadre permet déjà aux collectivités de mettre en œuvre des actions qui auront un rôle essentiel sur le maintien de la qualité écologique de leur territoire telles que la localisation d'espaces verts (parcs, squares, mails, existant ou à créer, mais aussi la préservation des haies (éléments de paysage et milieu propice à la biodiversité) ou la requalification de berges. Elles peuvent également, dans les règlement d'urbanisme imposer des règles relatives à l'emprise au sol des bâtiments pour le respect d'une part d'espaces non bâties et obliger les constructeurs à réaliser des espaces verts et des plantations ou plus simplement favoriser la végétalisation des toits terrasses.

Par ailleurs, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les objectifs définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Il est cependant nécessaire de compléter le dispositif, afin de lutter de façon plus volontariste et plus efficace contre l'étalement urbain et la fragmentation des territoires, de mieux préserver la biodiversité, les services écosystémiques et nos capacités de réaction face au changement climatique.

Pour ce faire, plusieurs actions sont programmées :

- Inscrire dans les **documents d'urbanisme**, des objectifs chiffrés de densification urbaine et de réduction de la consommation d'espace ;
 - définir les modalités d'intégration de la trame verte et bleue (dans le prolongement des travaux du COMOP TVB),
 - renforcer le caractère opposable des SCOT
 - Introduire des critères de préservation de la biodiversité,
 - renforcer les études d'impact avec l'objectif d'un aménagement économe de l'espace et des ressources naturelles,
- Réorienter progressivement la fiscalité locale et les modes de financement de l'aménagement opérationnel** vers un urbanisme plus durable qui garantisse une gestion plus économe des ressources et de l'espace.

2 - ENCOURAGER LES DEMARCHEES DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LES TERRITOIRES URBAINS

La restauration de la nature en ville est un fondement de la ville durable. C'est un élément de réponse à l'accélération et aux conséquences du changement climatique (puits de carbone, aménités urbaines, limiter le besoin de sortir de la ville...), un facteur de réappropriation de l'espace urbain, un paramètre de la qualité de vie au quotidien, un élément du maillage écologique du territoire. Au-delà de sa « prise en compte » dans la planification, la conception des aménagements urbains doit favoriser et développer la biodiversité urbaine.

En milieu urbain dense, la conception et la gestion des parcs, espaces verts, plantations d'alignement évoluent en ce sens à travers de nombreux projets tels que les « parcs naturels urbains » ou la diversification du choix des espèces dans l'accompagnement « paysager » de grands projets d'aménagement type ZAC, zones d'activités économiques ou tramway, et l'expérience des « murs végétaux » montre que même les espaces les plus contraints sont concernés.

Dans l'architecture et la construction, la conception des bâtiments ou des ouvrages permet à une certaine faune sauvage (oiseaux et espèces cavernicoles en particulier) de se nourrir, se reproduire et s'abriter, et les pratiques de végétalisation, même modestes (fleurissement des balcons en milieu urbain) y contribuent.

Enfin, en milieu péri-urbain, le maintien des espaces naturels et ruraux, le développement des jardins collectifs (jardins ouvriers et familiaux) et des jardins privatifs liés à l'extension des zones pavillonnaires tout comme celui des parcs et espaces verts liés à des modes d'urbanisation plus denses individuels ou collectifs, sont des enjeux considérables, notamment en terme d'évolution des pratiques vers des formes plus favorables à la biodiversité.

C'est pourquoi la question de la nature en ville fait partie intégrante de toute démarche de développement durable, alliant la recherche de solutions globales intégrées, le croisement des approches, une gouvernance efficace, la prise en compte du long terme et l'association de tous les acteurs.

Sur ces thèmes, qui concernent de nombreux acteurs au premier rang desquels les collectivités territoriales, l'objectif du plan d'action est de :

- Favoriser la réalisation des Ecoquartiers et les démarches d'EcoCités**, programmes globaux d'innovation fondés sur une approche respectueuse de l'environnement et préconisant notamment la maîtrise de la consommation d'espaces

naturels et agricoles, la compacité des formes urbaines envisagées, le traitement ambitieux des quartiers déjà existants, une place importante pour la nature en ville, la préservation, la restauration, la mise en valeur de la biodiversité sous toutes ses formes, le travail sur la qualité des paysages et du cadre de vie, notamment par l'adoption de règles ambitieuses incluant en particulier le traitement paysager des entrées de villes. ;

-**Elaborer un plan d'action pour restaurer la nature en ville** (valoriser la nature en ville et la connecter aux écosystèmes en périphérie) et ses fonctions multiples (amélioration de la santé et de la qualité de vie, réaction au changement climatique, production de services écosystémiques, développement du lien social, etc.) avec l'ensemble des acteurs (élus et leurs associations, représentants des services des collectivités territoriales et de l'Etat, professionnels de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la construction, des entreprises, des chambres consulaires, des associations, chercheurs, habitants, riverains, etc).

3 - DEVELOPPER LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA BIODIVERSITE DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT, D'URBANISME ET LES TERRITOIRES URBAINS

Il s'agit notamment de **renforcer les études d'impact et d'évaluation environnementale, d'identifier des indicateurs de consommation de l'espace et d'étalement urbain, de conduire et d'animer des études permettant d'améliorer fortement la prise en compte de la biodiversité dans les démarche de planification, d'urbanisme et d'aménagement , pour clairement identifier les points de blocage et les dépasser.**

4 – RENFORCER LA CONNAISSANCE, L'EXPERTISE, ET LA PROFESSIONNALISATION

L'objectif du plan d'action est enfin de renforcer la connaissance et l'expertise, et la professionnalisation des acteurs par :

- **La mise à disposition de documents de références opérationnels pour les documents d'urbanisme et les projets de territoires durables** : L'élaboration, pour les collectivités territoriales en charge des politiques de planification et d'urbanisme et pour les services de l'Etat concernés, de documents de référence pratiques est indispensable pour renforcer à court terme les capacités techniques pour la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité dans les documents de planification et d'urbanisme. Tout au long du processus d'élaboration de ces derniers, il est nécessaire que les éléments de connaissance, les diagnostics de territoire et des supports méthodologiques soient diffusés et partagés par tous les acteurs.

- **La capitalisation des expériences et la diffusion des bonnes pratiques**, à toutes les équipes intervenant sur les territoires.

- **La sensibilisation et la formation des professionnels** : pour favoriser les échanges entre responsables et techniciens de l'urbanisme et de l'environnement et ainsi améliorer les de chacun, avec l'appui des réseaux de formation du MEEEDDAT, du CNFPT, etc.

- **Le développement de réseaux de compétences aux différentes échelles de territoires** : avec l'organisation de journées de réflexion et d'échanges, et de capitalisation croisée sur la biodiversité en milieu urbain ou péri-urbain, la mobilisation de l'ingénierie publique de l'équipement et de l'agriculture, et la définition de nouveaux emplois types dans les services du MEEEDDAT

Et enfin, la valorisation des expériences d'observatoires de la biodiversité en milieu urbain ou péri-urbain et le développement de recherche sur la thématique ville et biodiversité.

Plan d'action Urbanisme de la stratégie nationale pour la biodiversité : programmation pour 2009-2010

Orientations	Actions	Calendrier	Résultats attendus	Indicateurs de mise en oeuvre
1 - Poursuivre la rénovation du droit de l'urbanisme et des outils économiques	1.1 Rénover le code de l'urbanisme : (notamment remplacer les DTA par des DTADD, renforcer le rôle des SCOT et des PLU etc.)	2009-2010	-Lutte contre l'étalement urbain, aménagement économe de l'espace et préservation de la ressource, préservation et restauration de la biodiversité et mise en place de continuités écologiques	-Ordonnance ratifiée et décrets arbitrés
	1.2 Elaborer une réforme de la fiscalité de l'urbanisme et des mesures incitatives pour limiter la consommation d'espace –notion de coefficient fiscal de densité, forte incitation fiscale à utiliser le sol de façon économe, –conditionnalité des aides publiques,	2009	-Lutter contre la surconsommation et le mitage de l'espace	-Ordonnance ratifiée et décrets arbitrés -mesures incitatives proposées
2- Soutenir les démarches de développement durable pour les territoires urbains	2.1 Mettre en oeuvre le plan ville durable (parmi les objectifs : maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles, place accordée à la nature en ville, restauration et mise en valeur de la biodiversité) -concours EcoQuartiers -appel à projets Ecocités	2009	-Initier une démarche novatrice en matière de conception et de réalisation urbaine -Promouvoir la réalisation d'opérations exemplaires d'urbanisme durable -Mettre en place un club des maîtres d'ouvrage d'EcoQuartiers.	Nombre d'EcoQuartiers développant une stratégie globale intégrant la thématique biodiversité
	2.2 Elaborer un plan pour restaurer la nature en ville et ses fonctions multiples	2009	-Mobiliser l'ensemble des porteurs de projets de nature en ville -valoriser la nature en ville et la connecter aux écosystèmes en périphérie	- tenue de la conférence nationale sur la nature en ville - Plan « restaurer la nature en ville » validé

Plan d'action Urbanisme de la stratégie nationale pour la biodiversité : programmation pour 2009-2010

Orientations	Actions	Calendrier	Résultats attendus	Indicateurs de mise en oeuvre
3 – Développer le suivi et l'évaluation de la biodiversité dans les politiques d'aménagement, d'urbanisme et les territoires urbains	<p>3.1 Renforcer les études d'impact et d'évaluation environnementale</p> <p>3.2 Identifier des indicateurs de consommation de l'espace et d'étalement urbain (sous l'angle physique et sous l'angle fonctionnel)</p> <p>Participer à l'identification des indicateurs de biodiversité mobilisables dans les projets de territoires (Agendas 21, observatoires des territoires,...)</p> <p>Aider à la définition des objectifs chiffrés de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles dans les PLU</p>	<p>2009-2010</p> <p>2009</p> <p>2009-2010</p> <p>2009-2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> –Meilleure préservation de la biodiversité (notamment, prise en compte des effets induits des diverses opérations) -Définir des indicateurs permettant d'évaluer la consommation de l'espace -Indicateurs facilement mobilisables aux différents niveaux de planification et de gouvernance -Préparer des éléments pour alimenter la réflexion des élus sur la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme en précisant les critères d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> -Outils méthodologiques pour les études d'impacts et d'évaluations° environnementales réalisées -Indicateurs construits et testés dans un panel de régions ; recommandations opérationnelles -Indicateurs intégrés dans l'observatoire des territoires (DIACT) et dans le référentiel d'évaluation pour les agendas 21 -Disposer des indicateurs dédiés -Note méthodologique préparée
	3.3 Réaliser des études portant 1) sur la prise en compte de la biodiversité dans les ScoT 2) sur bon usage de l'article R 111-15 du Code de l'Urbanisme en ADS pour la prise en compte de la biodiversité dans les communes non couvertes par un document local d'urbanisme	2009	<ul style="list-style-type: none"> -Identifier la manière dont la biodiversité est prise en compte -Relever les exemples intéressants, -Proposer des pistes d'amélioration 	-Publication des résultats de ces études

Plan d'action Urbanisme de la stratégie nationale pour la biodiversité : programmation pour 2009-2010

Orientations	Actions	Calendrier	Résultats attendus	Indicateurs de mise en oeuvre
4 - Renforcer la connaissance, l'expertise, et la professionalisation	<p>4.1 - Expertise</p> <ul style="list-style-type: none"> -Etudier les méthodes d'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme (Grenelle I et II) dans le prolongement des travaux du COMOP TVB -Adapter les référentiels et documents contractuels aux enjeux de la SNB et du Grenelle de l'environnement (Cadre de référence des agendas 21, CPER) -Animer 11 SCOT exemplaires pour assurer la qualité de leur contenu en particulier du point de vue du Grenelle 	<p>2009-2010</p> <p>2009-2010</p> <p>2009-2011</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aménagement -Protection et gestion efficace des ressources et des espaces naturels ; amélioration de la biodiversité et de la connectivité en ville 	<ul style="list-style-type: none"> -Diffusion des méthodologies -Cadre de référence Agenda 21 révisé en 2009 ; - Production de documents de restitution sur le contenu des SCOT exemplaires
	4.2 Capitaliser les expériences et diffuser les bonnes pratiques, les résultats des études (guide sur les espaces verts durables, bonnes pratiques repérées et distinguées dans la dimension biodiversité du concours EcoQuartiers, etc)	2009	<ul style="list-style-type: none"> -Partage d'expérience, professionnalisation 	<ul style="list-style-type: none"> -Publication des guides -Diffusion des résultats
	4.3 Sensibiliser et former les professionnels et les acteurs publics :	2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> -Professionnalisation des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> -Diffusion de la valise pédagogique ; -Nombre de personnes formées dans les régions ; -Nombre de formations réalisées par thèmes et pour quels publics

Plan d'action Urbanisme de la stratégie nationale pour la biodiversité : programmation pour 2009-2010

Orientations	Actions	Calendrier	Résultats attendus	Indicateurs de mise en oeuvre
4 - Renforcer la connaissance, l'expertise, et la professionnalisation (suite)	4.4 Développer des réseaux et des filières de compétence -Définir de nouveaux emplois-types dans les services du MEEDDAT -Définir des cursus de formations professionnalisantes	2009-2010	-Réponses des professionnels adaptées aux enjeux de la SNB et du Grenelle de l'environnement -Mobilisation du réseau technique et scientifique du MEEDDAT, du club des maîtres d'ouvrage des SCOT, de la FNAU, de l'ADCF	-Définition de nouveaux emplois-types réalisée -Bilan de l'expérience et diffusion des enseignements
	4.5 Encourager les outils d'observation de la biodiversité dans la ville et le territoire urbain (observatoires de la biodiversité urbaine, observatoire participatif « jardins et papillons », etc.)	2009-2010	-Suivi de la biodiversité urbaine -Implication des collectivités territoriales et du public.	-Recueil des expériences réalisées ; -Nombre d'observatoires de la biodiversité urbaine ; de jardins suivis dans le cadre de l'observatoire jardins et papillons
	4.6 Inciter les programmes de recherche sur ville et biodiversité	2008 -2010	-Mieux appréhender la biodiversité urbaine	-Diffusion des premiers résultats

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**